

Tout le mal vient-il de la religion ?

Par Siegfried L. Mathelet

Présenté devant la Chaire UNESCO sur les fondements de la démocratie

Le 25 novembre 2014

Introduction

La religion est accusée aujourd'hui de bien des maux qui se résument souvent à l'accusation de miner la cohésion sociale et, au-delà, l'unité nationale. Le thème d'aujourd'hui sera prétexte à examiner cette accusation qui partout s'invite dans le débat sur la laïcité.

Au Québec nous retrouvons cette accusation autant chez la droite identitaire qui a introduit son agenda au Parti Québécois (PQ), que chez une partie de la gauche représentée par les intellectuels pour la laïcité (IPL) menés par Guy Rocher et Daniel Baril. Nous nous intéressons à la forme et au contenu des représentations sociales qui sous-tendent ce genre d'affirmation qui fait débat partout en Occident. Nous regarderons comment elles atteignent le Québec.

Nous examinerons ici les arguments amenés à la défense d'un renforcement de la laïcité. Nous verrons comment les symboles religieux sont placés en antagonisme avec la cohésion sociale et l'unité nationale. Soulignons au passage que ce discours s'inscrit dans le contexte d'un climat social où progresse l'islamophobie, soit les actes de discrimination et de rejet visant des personnes ou des institutions associées à l'islam.

La nouvelle laïcité

Le traitement politique du religieux refait surface dans l'espace public depuis le début des années 2000 (Allemagne 2003, France 2004, Belgique et Italie 2006 ...). Il s'inscrit dans un contexte de revalorisation des cultures nationales (*Leitkultur* en Allemagne) ainsi que d'une présence grandissante de craintes associées à la religion et à l'islam en particulier¹.

Cette relation est d'abord conjoncturelle ou de coprésence : Les questions religieuses resurgissent dans ce contexte ou des divers facteurs, comme les assassinats de Pim Fortuyn et Theo Van Ghogh, le terrorisme international et les conflits du Moyen-Orient, augmentent la crainte envers des gestes motivés par des certains discours religieux ouvertement violents, dont l'islam radical ou fondamentaliste. Seulement, le processus de représentation sociale va tisser des liens de pertinence sur ces relations de coprésence.

¹ Entre autres: Rigoni, I. (2007). Access to Media for European Muslim. In S. Amghar, A. Boubeker & M. Emerson (Eds.), *European Islam Challenges for Public Policy and Society* (pp. 107-123). Bruxelles: Center for European Policy Studies.

Dans l'espace francophone, du moins en Occident, il existe une notion spécifique et une tradition philosophique, politique et juridique désignée par le terme « laïcité », sous le prisme desquelles ces questions peuvent être traitées de façon unitaire. En France, référence marquante pour l'ère francophone, un sentiment favorable à un « renforcement » de la laïcité a donné lieu à l'introduction d'une « nouvelle laïcité » à l'UMP en 2003. Celle-ci arbore deux caractéristiques : (a) une opposition au droits humains et (b) la prétention de servir de rempart face à l'islam. Citons Baubérot à ce sujet :

En indiquant explicitement que « l'islam est aujourd'hui au centre des préoccupations », l'UMP François Baroin a proposé, lui, en 2003, dans un rapport au Premier Ministre Jean-Pierre Raffarin, qu'une « nouvelle laïcité » devienne une « valeur de droite ». Pour Baroin, avec cette « nouvelle laïcité », la droite allait faire coup double. D'une part, elle allait se démarquer du Front national (on était un an à peine après le second tour de 2002), car jamais le FN n'invoquerait la laïcité. D'autre part, la droite pourrait ainsi mieux combattre la gauche qui, précisait-il, est favorable à la « promotion des droits de l'homme ». Or, selon lui (et appréciez l'aveu !) : « à un certain point la [nouvelle] laïcité et les droits de l'homme sont incompatibles ».²

Rappelons que d'un point de vue sociologique la laïcité n'a pas à être réduite au modèle français, mais peut aussi être vue comme une séparation progressive de l'État et de la religion qui prend différentes formes³. On la relie généralement à 4 principes, dont deux – la neutralité et la séparation – sont des moyens mis au services de deux autres – liberté de conscience/religion, égalité de traitement selon les croyances. Plusieurs remarquent que l'on assiste aujourd'hui à un retournement des moyens contre les fins⁴.

Or, maintenant, la neutralité de l'État est évoquée contre la liberté de religion des citoyens. Bien qu'elles furent passées pour des motifs liés à l'ordre public – donc, en évoquant un « état d'exception », dans l'espace public, les lois Stasi de 2004 sur l'interdiction du voile à l'école opposent une notion de laïcité à l'exercice de la liberté de religion par les élèves. Dans la vie quotidienne, une forme encore plus dévoyée de cette nouvelle laïcité se développe et entraîne

² Baubérot, J. (2013b). La porte et la laïcité. *Médiapart.fr*. [Billet de blog]. Repéré à <http://blogs.mediapart.fr/blog/jean-bauberot/210313/la-porte-et-la-laicite>

³ Voir entre autres: Thérien, S. (2004). *Laïcité et diversité religieuse: l'approche québécoise. Avis présenté à la ministre des relations avec les citoyens et de l'immigration. 26 Mars 2004*. Montréal: Conseil des Relations Interculturelles.

⁴ Milot, M. (2013). Dualisme des conceptions de la laïcité au Québec et en France. *The Tocqueville Review/La revue Tocqueville*, 34(1), 17-42 ; Baubérot, J. (2012). *La laïcité falsifiée*. Paris: La découverte ; Voir également Milot, M. L'émergence de la nation de laïcité au Québec. Résistances, polysémie et instrumentalisation. In P. Eid, P. Bosset & S. Lebel-Grenier (Eds.), *Appartenance religieuse et appartenance citoyenne : un équilibre en tension*. Québec: Presses de l'Université Laval.

l'exclusion de mères venant chercher leur(s) enfant(s) à l'école ou (l') les accompagnant lors de sortie scolaire, ainsi que des jeunes hommes et femmes cherchant des stages en entreprise⁵. Cette RS de la laïcité marque une opposition ferme à l'exercice de droits fondamentaux.

Comme le remarque S. Mancini⁶, les solutions apportées aux questions relatives à la religion dans la dernière décennie tendent à s'opposer au pluralisme. La « nouvelle laïcité », insiste Baubérot, se place en antagonisme avec les droits humains et brandit une menace appréhendée liée à l'islam. Elle le fait franchement et directement. Elle le fait de façon primordiale. Voilà la forme que prend la nouvelle laïcité et le contenu qui l'investit. Contenu que l'on peut lier à la fois à une « victoire idéologique de l'extrême droite » sur les partis centristes (selon deux critères identifiés par JY Camus : stigmatisation et incompatibilité de l'islam⁷) et à la formation concomitante de nouvelles conceptions d'une démocratie militante qui développent néanmoins une conception schmidtéenne de la nation – fortement divisée entre « eux » et « nous ».⁸

Cet accent sur la représentation sociale de la laïcité et ses références conceptuelles discursives et narratives nous permet de faire le parallèle avec le débat québécois. Certes, la principale mesure proposée au Québec est une interdiction des signes religieux, en partie présente dans les lois françaises de 1905, mais étendue ici à l'ensemble de l'appareil d'État et ses contractants. Mais nous observons certains schèmes dans la structuration, la forme et le contenu de la RS de la laïcité observée en Europe, qui se reproduisent lors de son ancrage dans l'espace public québécois.

La « nouvelle laïcité » au Québec

Le projet de Charte dite « de la laïcité » a animé le débat politique québécois du mois d'août 2013 jusqu'à la défaite du Parti Québécois (PQ) en mars 2014. Pour cerner l'influence de la « nouvelle laïcité » sur le discours québécois, il faut voir s'il sollicite le même contenu. C'est-à-

⁵ Amnistie internationale (2013). *Choix et préjugés: la discrimination à l'égard des musulmans en Europe*. Royaume-Unis: Amnistie internationale, p. 23

⁶ Mancini, S. (2012). Patriarchy as the Exclusive Domain of the Other: The veil Controversy, False Projection and Cultural Racism. *Journal of Constitutional Law*, 10(2), 411-428.

⁷ Camus, J.-Y. (2005). L'utilisation d'éléments racistes, antisémites ou xénophobes dans le discours politique. *L'utilisation d'éléments racistes, antisémites ou xénophobes dans le discours politique. Réunion de haut niveau à l'occasion de la Journée internationale de lutte contre la discrimination raciale*. Paris, le 21 mars 2005: ECRI (Commission européenne contre le racisme et l'intolérance).

⁸ Mancini, S. (2012). *La liberté d'exclusion contre la liberté de religion: à propos de la distorsion du concept de démocratie militante*. Conférence organisée par la Chaire de recherche du Canada sur les identités juridiques et culturelles nord-américaines et comparées et le Centre de recherche en droit public de l'Université de Montréal le 23 mars 2012. Vidéo disponible à <http://vimeo.com/channels/185565>

dire, s'il cultive l'opposition aux droits humains et se présente comme rempart face à l'influence des religions sur la société et, au moins dans le cadre des préoccupations publiques et médiatiques, plus particulièrement de l'islam.

Soulignons d'emblée que l'appui à la charte a révélé une même division de l'opinion publique que l'on observe dans le discours européen. Le discours face à la religion prend deux formes prépondérantes dans l'espace publique⁹. L'une, que nous qualifions d'identitaire et qui, chez certains groupes poussant à fond l'ethno-différentialisme, prennent le relais de thèses dites « nativistes »¹⁰. L'autre, parfois appelée « moderniste » qui ne procède pas moins à une forme d'ethno-différentialisme. Le penchant à une forte ethnodifférentiation qu'autorisent ces représentations s'appuie sur le fait que *l'une comme l'autre pose un antagonisme entre certaines pratiques religieuses et la cohésion sociale mettant en jeu l'unité nationale*. Selon nous, ceci contribue à banaliser la prise de parole intolérante, voire racialisante.

Conservatisme identitaire ou catho-laïcité

La laïcité est un thème qui fait surface au Québec depuis 2005 – le terme en débat était alors la « déconfectionnalisation »¹¹. Il fut alimenté depuis la crise des accommodements raisonnables (2008). Rappelons que le projet de « Charte de la laïcité » centré sur l'interdiction des signes religieux au sein des « institutions publiques » fut introduit dans l'espace public et au PQ sous l'influence d'une droite identitaire et néoconservatrice. Nous trouvons ce projet parmi les « Chantiers » soumis à l'arrivée de Pauline Marois lors de la course à la direction du PQ dès 2007¹². Puis, ce projet présenté comme une forme « républicaine » de laïcité fut remis de l'avant par Rousseau et Courtois¹³, en 2010, suite à une controverse sur les cours d'Éducation et culture religieuse (ECR) au secondaire et un débat avec les signataires du Manifeste pour un Québec pluraliste (janvier 2010). Soulignons que cette identité et les valeurs qui y sont liées sont présentées comme le ciment de l'unité nationale. Cette conception présente donc comme républicaine une certaine représentation du *démos* qui sous-tend sa nouvelle laïcité.

⁹ Helly, D. (2010). Orientalisme populaire et modernisme: Une nouvelle rectitude politique au Canada. *The Tocqueville Review/La revue Tocqueville*, 31(2), p. 157-193 ; Milot, M. (2013). Dualisme des conceptions de la laïcité au Québec et en France. *The Tocqueville Review/La revue Tocqueville*, 34(1), 17-42.

¹⁰ Helly, *op. cit.*, p. 159

¹¹ Milot, M. (2009). L'émergence de la nation de laïcité au Québec. Résistances, polysémie et instrumentalisation. In P. Eid, P. Bosset & S. Lebel-Grenier (Eds.), *Appartenance religieuse et appartenance citoyenne : un équilibre en tension*. Québec: Presses de l'Université Laval.

¹² Collectif. (2007b, 27 septembre 2007). Rompre avec la démission identitaire, *Le Devoir*. Repéré à <http://www.ledevoir.com/non-classe/158401/rompre-avec-la-demission-identitaire>

¹³ Rousseau, G., & Courtois, C.-P. (2010, 25 janvier 2010). Intégration et laïcité. D'autres voies sont possibles, *Le Devoir*. Repéré à <http://www.ledevoir.com/societe/ethique-et-religion/281722/integration-et-laicite-d-autres-voies-sont-possibles>

Du côté du conservatisme culturel, ce projet de laïcité côtoie la thèse de la « valeur patrimoniale du christianisme ». Soit l'idée d'une contribution intrinsèque du christianisme à l'identité des peuples d'origine Européenne. Une thèse par ailleurs réaffirmée par l'exhortation apostolique post-synodale « *Ecclesia in Europa* » de 2003¹⁴. Une position qui a guidé la diplomatie épiscopale pendant le débat sur la constitution Européenne¹⁵. Ici, l'enjeu est – ou fut - d'officialiser dans une Charte la présence du crucifix à L'Assemblée national sous de nouveaux termes. Or, ces termes introduisent une conception de l'appartenance nationale qui exclut l'appartenance à une religion ou forme de pensée non chrétienne – ou en rupture avec le christianisme. Ces termes, en eux-mêmes, opèrent un glissement du *démos* vers une représentation de la majorité ethnoculturelle.

L'opposition caractéristique de ce courant néoconservateur identitaire aux statuts des droits humains, ou au dit « droit-de-l'homme », a été rappelé par Joëlle Quérin¹⁶, dont la teneur de l'exposé fut salué par le président de Génération nationale. Ainsi y va-t-il de l'appel aux valeurs occidentales chez la droite identitaire. Cet appel permet de relativiser les principes universels des droits humains au profit de valeurs culturelles. Ainsi, de déclasser le statut de ces droits dans les démocraties occidentales, dont le Québec. Ce relativisme culturel ainsi que le déclassement des droits qu'il opère passeront à gauche au cours du débat sur la laïcité.

À l'aune de ce relativisme culturel, les droits relatifs à la religions sont présentés comme une permissivité à l'égard de valeurs étrangères à la nation, menaçant un effritement de l'identité qui assure l'unité nationale. Mais il ne faut pas s'y tromper, car derrière cette confusion entre *démos* et *ethnos* et bien que cette première attaque cible un droit assurant l'équité aux minorités religieuses, ce sont bien les droits de tous dans leur ensemble qui sont visés. À travers cette inclinaison dans la représentation du *démos*, une image négative des minorités religieuses, principalement des musulmans, est mobilisée dans une charge plus vaste qui vise ouvertement le statut des droits fondamentaux dans les démocraties occidentales.

Pour examiner comment cette affirmation identitaire fortement ethnodifférenciée se place spécifiquement en opposition à l'islam dans les représentations sociales qui appartiennent à l'espace public, il nous faudrait recourir à une analyse plus poussée que nous ne pouvons reprendre ici. Nous nous contenterons donc d'évoquer un seul fait significatif pour notre

¹⁴ Jean Paul II. (2003). Exhortation apostolique post-synodale *Ecclesia in Europa* de sa sainteté le pape Jean-Paul II. Repéré à :

http://www.vatican.va/holy_father/john_paul_ii/apost_exhortations/documents/hf_jpii_exh_20030628_ecclesia-in-europa_fr.html

¹⁵ Gas, V. (2003, 28 février 2003). Dieu, l'invité surprise du débat constitutionnel. Repéré à

http://www1.rfi.fr/actufr/articles/038/article_20426.asp

¹⁶ Quérin, J. (2013). *Le nationalisme conservateur face à la diversité : un retour à Lévesque ?*

Conférence présentée au Colloque annuel de la Chaire de recherche en immigration, ethnicité et citoyenneté (CRIEC) : Les nationalismes québécois face à la diversité ethnoculturelle, Montréal.

Repéré à

<http://criec.uqam.ca/colloque-annuel-de-la-chaire-de-recherche-en-immigration.html>

propos : La présence de Djemila Benhabib au côté de Mathieu Bock-Côté lors du lancement du groupe de droite identitaire Génération nationale.

Le discours de cette icône médiatique laisse place à plusieurs généralisations sur l'islam – par la diffusion de rumeur¹⁷ et la transposition de certains phénomènes dans des espaces temporels et géographiques distincts – tout en reprenant nommément la thèse de l'islamo-gauchisme. C'est-à-dire, tout en réduisant les droits humains fondamentaux à l'instrument d'une alliance objective entre les défenseurs des droits humains et les tenants d'un islam politique et guerrier.

Cette thèse pour le moins audacieuse qui a l'inconvénient d'associer la critique néoconservatrice du gouvernement de juges (*Ch. Lash*) à l'idée une version islamophobe de celle « zionist infiltred government » chère à l'extrême droite américaine, tout en mettant en cause le droit des femmes. Ce dernier thème facilite le passage à gauche de ces schèmes de prédilection de l'idéologie néoconservatrice. Ainsi, la zoïle contemptrice de l'islam – si vous me passer le pléonasse – rejoint le prophète de l'identité nationale au lancé d'un même mouvement pour rejeter le statut et les principes des droits humains.

Le discours sur la laïcité présente donc des valeurs québécoises et une identité nationale menacées par le port de signe religieux dans la fonction publique. Ces valeurs sont présentées comme des caractéristiques immuables et essentielles à l'identité nationale, elle-même présentée sous une forme homogène. Cette identité nationale homogène au caractère exclusif est ensuite présentée comme le fondement et la source de cohésion du groupe national. C'est donc l'unité nationale qui est ici mise en jeu à travers le thème de la laïcité présentée comme rempart de la nation contre l'assaut des minorités religieuses.

Bilan : Si le projet d'une Charte de la laïcité fut repris par le PQ, son opposition à l'islam se retrouva dans plusieurs déclarations politiques et médiatiques. Marois sur le voile comme geste de soumission et de sexisme¹⁸ - ce qui est un préjugé¹⁹. Drainville sur l'islamisation²⁰. Jean

¹⁷ Il s'agit de la rumeur selon laquelle des femmes seraient payées pour porter le voile. Voir Pelchat, C. (2011). Affirmer la laïcité, un pas de plus vers l'égalité réelle entre les femmes et les hommes. Québec: Conseil du Statut de la Femme, p. 71 ; comparer avec Birdy et Frène (Hoaxteam), 200 € par mois pour porter le voile. [Billet de blog]. Repéré à <http://www.hoaxbuster.com/forum/200-eu-par-mois-pour-porter-le-voile>

¹⁸ Dutrisac, R. (2013, 6 septembre 2013). Pauline Marois au Devoir - L'étapisme pour la Charte des valeurs, *Le Devoir*. Repéré à <http://www.ledevoir.com/politique/quebec/386822/pauline-marois-audevoir-l-etapisme-pour-la-charte-des-valeurs>

¹⁹ Amnistie Internationale (2013), *op. cit.*, p. 7

²⁰ Journet, P. (2014, 11 janvier 2014). Charte de la laïcité: «Indispensable» contre l'intégrisme, *La Presse*. Repéré à <http://www.lapresse.ca/actualites/politique/politique-quebecoise/201401/10/01-4727669-charte-de-la-laicite-indispensable-contre-lintegrisme.php> ; Brazeau, P. (Animateur) & J. Beauchamp (Réalisateur). (2013, 12 septembre 2013). Pas de midi sans info. In Ici Radio-Canada (Producteur). Montréal: Radio-Canada. Repéré à http://ici.radiocanada.ca/emissions/pas_de_midi_sans_info/2013-2014/archives.asp?date=2013-09-12

Allaire, fondateur de l'ADQ, qualifiant l'islam de religion de violence²¹. Pierre Godin, biographe de René Lévesque, accusa les élites de favoriser l'islamisation²². Vivianne Barbot, ancienne députée fédérale et dirigeante de la FFQ, déclara également le voile un geste de soumission sexiste²³. Sans oublier les propos de Denise Filiatrault et Jannette Bertrand, celle-ci à deux reprises, dans leur appui à la Charte²⁴. Nous ne pensons pas que le discours islamophobe ait atteint le même niveau de banalisation chez nos politiciens qu'en République française. Mais nous notons une pointe marquée de décomplexe et de banalisation du préjugé racialisant.

Ultramodernisme et laïcisme

À gauche aussi, ce schème idéologique incline la représentation du *démos* vers la majorité ethnoculturelle et provoque un réalignement face au statut des droits humains fondamentaux. Rappelons d'abord qu'après que cette laïcité républicaine fut remise de l'avant par Rousseau et Courtois (25 janvier 2010) pour rejeter la mise en garde formulée dans le Manifeste pour un Québec pluraliste, elle reçut l'aval de Beaudoin et Beauchemin d'abord (février 2010)²⁵, puis des Intellectuels pour la laïcité (IPL) quelques jours plus tard (16 mars 2010)²⁶.

C'est par trois confusions que les IPL de Guy Rocher amènent l'idée que la religion nuit à la cohésion sociale et par-là, comme l'a remarqué Milot avant nous²⁷, à l'identité nationale. La

²¹ Lessard, D. (2013, 12 novembre 2013). «L'islam, une religion de violence», selon le fondateur de l'ADQ, *La Presse*. Repéré à <http://www.lapresse.ca/actualites/politique/politiquequebecoise/201311/11/01-4709616-islam-une-religion-de-violence-selon-le-fondateur-deladq.php>

²² Ravary, L. (2014, 9 janvier 2014). Islamisée à mon insu ?, *Journal de Montréal*. Repéré à http://blogues.journaldemontreal.com/liseravary/societe/islamisee-a-moninsu/#.Us6_28b1j9s.facebook

²³ Buzzetti, H. (2013, 28 septembre 2013). Voile islamique – Vivian Barbot se dissocie de la FFQ qu'elle a dirigée, *Le Devoir*. Repéré à <http://www.ledevoir.com/politique/canada/388686/vivian-barbotse-dissocie-de-la-ffq-qu-elle-a-dirigee>

²⁴ Entre autres : Gagnon, K. (2013, 15 octobre 2013). Les femmes voilées sont «manipulées», dit Janette Bertrand, *La Presse*. Repéré à <http://www.lapresse.ca/actualites/201310/15/01-4699931-les-femmes-voileessont-manipulees-dit-janette-bertrand.php>

²⁵ Beauchemin, J., & Beaudoin, L. (2010, Les 13 et 14 février 2010). Le pluralisme comme incantation, *Le Devoir*, p. C5. Aussi repéré à <http://www.ledevoir.com/societe/actualites-en-societe/283016/lepluralisme-comme-incantation>

²⁶ Intellectuels pour la laïcité. (2010b, le 16 mars 2010). Pour un Québec laïque et pluraliste, *Le Devoir*. Repéré à <http://www.ledevoir.com/societe/actualites-en-societe/285021/declaration-desintellectuels-pour-la-laicite-pour-un-quebec-laique-et-pluraliste>

²⁷ Milot, M. (2013). Dualisme des conceptions de la laïcité au Québec et en France. *The Tocqueville Review/La revue Tocqueville*, 34(1), p. 22

première et la plus fondamentale, relevée par Baubérot²⁸, est une confusion entre laïcité et sécularisation. Le thème de la révolution tranquille amène cette confusion entre la prise en charge d'activités traditionnellement dévolues aux communautés religieuses par l'État en voie de modernisation, dont la déconfectionnalisation des institutions scolaires (achevée seulement vers 1995), et la baisse de la foi et de la pratique religieuse dans la population québécoise, avec les changements qui s'en suivent au sein de la société civile.

La seconde confusion, ressortant de la première, est celle entre laïcité et droit des femmes relevée par Micheline Dumont²⁹. Celle-ci fait valoir que le droit de vote de femme n'arriva que tardivement au pays de Marianne, bloqué par des mouvements de gauche humanistes et laïques, alors qu'il fut porté par des mouvements religieux aux États-Unis. Le discours des IPL, s'appuyant sur la première confusion pour associer droit des femmes et laïcité, offre plutôt une caution au préjugé affiché par la première ministre Pauline Marois³⁰, selon lequel le port du voile est un geste d'opposition à la liberté des femmes, voire à la laïcité des institutions.

La troisième confusion est celle entre des demandes individuelles et des demandes communautaristes de droit. Elle vient justifier l'opposition de cette laïcité dite républicaine au statut des droits humains fondamentaux. Mais si, du point de vue juridique, nous ne pouvons confondre le porteur individuel avec un porteur collectif du droit à la religion; les IPL n'avancent pas plus de données sociologique sur le replis communautaire qu'occasionnerait ces demandes.

Ces confusions viennent asseoir l'idée que la laïcité est une « valeur publique » issue de l'histoire sociales du Québec moderne. Cette valeur assure, nous disent les IPL dans leur Mémoire sur le (défunt) projet de loi 94³¹, l'abolition des différences dans l'espace publique et la formation d'une identité citoyenne commune (p. 3). Or, la valeur de la laïcité serait en érosion devant les demandes d'accommodements et par la visibilité de signe religieux dans l'appareil

²⁸ Baubérot, J. (2013a). ... je regrette que le Québec risque de se mettre dans ce conflit infernal que nous vivons en France depuis 25 ans. Entrevue avec Jeau Baubérot, sociologue de la laïcité, par Catherine Perrin de l'émission Médium large de Radio-Canada, le 11 septembre 2013. *Presse toi à gauche*. Repéré à <http://www.pressegauche.org/spip.php?article15218>

²⁹ Dumont, M. (2013). *La laïcité et les droits des femmes*. Paper presented at the Colloque de formation de l'AREQ pour les responsables sectoriels de la condition des femmes. Québec, 11 avril 2013. Repéré à <http://www.google.ca/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&frm=1&source=web&cd=3&sqi=2&ved=0CEAQFjAC&url=http%3A%2F%2Fdesfalaises.areq.ca%2FConf%25C3%25A9rence%2520Mme%2520Dumont.pdf&ei=0tKTUvKIMYfmkAfrkICIBw&usg=AFQjCNE0jItVJRJLwrS6HOuKmwkMSAg&sig2=Qwuaj0BrfiOoopX0ze2YRw>

³⁰ Voir notes 16 et 17 ci-dessus.

³¹ Intellectuels pour la laïcité. (2010a). *La laïcité: Une valeur fondatrice essentielle de la société québécoise*. Mémoire présenté à la Commission des institutions. Consultation générale. Projet de loi no 94. Loi modifiant la Charte des droits et libertés de la personne du Québec. Loi établissant les balises encadrant les demandes d'accommodement dans l'administration gouvernementale et dans certains établissements. Par les intellectuels pour la laïcité.

d'État (p.3), autant de signes de la progression de groupes prosélytes (p. 5). Ce sont donc, pour les IPL, à la fois la cohésion sociale et l'espace public lui-même qui sont en voie d'érosion (p. 6) par la seule présence de signes religieux.

« Quant à la laïcité, ne pas agir, c'est prendre position, car l'inaction législative entraînera l'érosion de cette valeur fondamentale, source de cohésion sociale, tout autant que l'érosion de l'espace public, lieu privilégié de l'intégration citoyenne. » (p. 21)

Dans le mémoire de Guy Rocher sur le (défunt) projet de loi 60³² nous retrouvons l'idée encore plus forte de préserver la « paix religieuse » (résumé, pp. 6, 8).

« Il est donc impérieux que l'Assemblée nationale clarifie la neutralité religieuse de l'État québécois et de nos institutions publiques, comme le fait le projet de loi 60. La paix religieuse de l'avenir en dépend. » (p.8)

L'islam ne représente pas une tare en soi, mais est perçu comme une menace au progrès social, dont la laïcité de l'État, présentée comme garante de l'égalité des sexes. Les nouvelles expressions religieuses sont confondues avec un retour de la religion. La visibilité de la religion des uns dans l'espace public est déclarée heurter de façon illégitime les convictions des autres.

Les signes visibles de la diversité sont ainsi pris pour un signe d'irrespect des diverses convictions d'autrui. Voilà qui menace la « paix religieuse » ou ce que Peña-Ruiz appelle beaucoup plus franchement une nouvelle « guerre des dieux ». On peut y lire un appel à l'unité nationale. Alors même que le Pr. Rocher veut faire passer l'homogénéité pour une condition de la diversité. Ce qui, au-delà de la laïcité de l'État, appelle à défendre un espace public religieusement homogène.

Bilan : La première confusion des IPL creuse déjà l'antagonisme entre les valeurs nationales, séculaires et issues de la révolution tranquille, et les minorités religieuses dont le simple port d'une signe distinctif visible témoignerait de l'opposition à ces valeurs, y inclut une opposition à la laïcité des institutions. Elle pave la voie à une inclinaison du *demos* vers la majorité ethnoculturelle. La seconde confusion accentue la menace que ces minorités religieuses, toujours par leur seule visibilité de leurs signes distinctifs, feraient porter aux droits des femmes pris en exemple du progrès humain et social en général. Cette atteinte aux droits des femmes est parmi les facteurs qui facilite le passage à gauche de la première confusion, avec son inflexion du *demos* vers *l'ethnos*. La troisième confusion donne une fausse image des accommodements raisonnables comme attribution de droit collectifs et facteur de communautarisme. Elle prend appui sur la confusion entre *demos* et *ethnos* pour verser dans une lecture relativiste des principes universels du droit et les opposer aux valeurs issues de l'histoire sociale du Québec moderne, présentées comme responsables de la cohésion sociale et de l'unité nationale.

³² Rocher, G. (2013). Mémoire présenté à la Commission Parlementaire sur le projet de loi 60 par Guy Rocher Professeur émérite de sociologie Université de Montréal. Décembre 2013.

Conclusion

Nous constatons qu'au gré du débat sur la laïcité et à l'initiative de la droite identitaire, la confusion entre *démos* et majorité ethnoculturelle s'est installée à gauche. Nous remarquons qu'elle entraîne une relativisation culturelle des principes universels du droits. Autrement dit, elle soutient un déclasserment du statut des droits fondamentaux. Accessoirement, nous l'avons dit, elle s'inscrit dans un contexte « victoire idéologique » d'un nouveau discours d'extrême droite et, nous l'avons souligné, d'augmentation des actes de rejets et de discriminations envers les personnes ou les institutions associées à l'islam, tels (de mémoire):

- Augmentation des actes de violences verbales et physiques rapportés
- Augmentation de l'insécurité chez les musulmans selon témoignages et sondage (Markethnik)
- Mosquées vandalisées à Saguenay et en Outaouais / Commerces vandalisés
- Série d'attentats contre un centre islamique à Montréal
- Après cet épisode, se pose la question du caractère organisé d'une seconde vague d'agression relié aux événements de Saint-Jean et Ottawa, notamment à Shebrooke et à Ottawa. La suite nous dira ce qu'il en est ...